



Projet Akasaba

Processus de participation publique et d'engagement des parties prenantes

Compte rendu de rencontre

Date : 17 juin 2014, 13h30 à 14h30

Lieu : Hôtel-de-Ville, Val-d'Or

Participant :

- Monsieur Jocelyn Hébert, coordonnateur à la mise en valeur du territoire

Représentants d'Agnico Eagle et WSP-ACERTYS :

- Mélanie Roy
- Marie-Eve Martin

CONNAISSANCE DU PROJET

- Agnico Eagle a rencontré une première fois la Ville de Val-d'Or au sujet du projet d'exploration Akasaba en février 2014. M. Hébert était donc en partie au courant du projet.

PERCEPTION D'AGNICO EAGLE

- La collaboration d'Agnico Eagle lors des travaux la voie de contournement sud de Val-d'Or a été appréciée par M. Hébert et en ce sens, il semble percevoir favorablement la compagnie minière.

PRÉOCCUPATIONS, ENJEUX ET COMMENTAIRES

- M. Hébert indique que si le tracé empruntant une partie du chemin du pipeline était retenu comme route de camionnage pour le transport du minerai, il est possible que des redevances doivent être versées à la municipalité pour le segment du chemin appartenant à la ville (au sud de la ville).
- M. Hébert mentionne que la compagnie Integra Gold est intéressée à utiliser une partie du chemin de service Manitou-Goldex pour le transport de minerai. Si des travaux supplémentaires ou d'entretien étaient nécessaires, les frais pourraient être partagés entre les deux minières.
- La faible largeur du chemin menant au site Manitou et la circulation lourde déjà présente dans ce secteur représentent des préoccupations pour M. Hébert dans le cas où le tracé empruntant une partie du chemin du pipeline était retenu comme route de camionnage.
- M. Hébert souligne que de faire passer le camionnage par la route 117 pourrait représenter un problème aux intersections du chemin Sabourin et à l'entrée de la Mine Goldex. Il explique que le chemin Sabourin pourrait difficilement supporter un débit de circulation supplémentaire. Des camions de compagnies forestières circulent déjà sur le chemin mais leur charge n'est pas importante. Aussi, comme le chemin est recouvert de gravier, l'utilisation de ce dernier pour le transport du minerai générera des plaintes sur la poussière, à son avis. Les résidents des lacs Bayeul, Ben et Sabourin vont avoir à circuler dans une zone conflictuelle.
- M. Hébert ne croit pas que l'exploitation du gisement Akasaba pourrait avoir un impact sur les caribous de la réserve de biodiversité, sauf si aucune mesure n'est prévue pour limiter l'achalandage des animaux à proximité de la fosse.
- Afin de favoriser l'acceptabilité sociale du projet d'exploitation du gisement Akasaba, M. Hébert suggère de faire quelque chose en relation avec le chemin Sabourin (par exemple, l'élargir, l'asphalter, y limiter la poussière, prévoir des entrées et sorties sécuritaires, etc.). Il croit que les irritants du projet seront surtout en relation avec la circulation sur ce chemin.
- Les informations qui seraient pertinentes de transmettre au sujet du projet sont selon M. Hébert : le débit de circulation prévu, le type de véhicules qui sera utilisé, la quantité d'émissions de poussière, la période d'activité (heures et fréquence des sautages), le niveau de bruit, le niveau de vibrations, les nuisances prévues en période de construction.
- M. Hébert croit que les citoyens du secteur de Colombière seront concernés par la circulation, alors que ceux de Louvicourt sont situés à une trop grande distance pour être concernés.

- La Commission scolaire devrait être incluse à la liste des parties prenantes selon M. Hébert en raison de l'arrêt d'autobus situé au carrefour de la route 117 et du chemin du Lac Sabourin.
- M. Hébert indique que les sautages seront probablement les nuisances les plus négativement perçues par la population riveraine étant donné que le projet a lieu dans un contexte de villégiature. À son avis, il est plus normal de s'attendre à ce qu'il y ait des sautages en contexte urbain étant donné que Val-d'Or est une ville minière.

PROCESSUS DE CONSULTATION ET MÉCANISMES DE COMMUNICATION

- Avant de commencer les consultations publiques, M. Hébert recommande d'attendre d'avoir un bon niveau d'information à transmettre aux gens.
- Il suggère de tenir compte des niveaux variables d'éducation de la population concernée par le projet.
- Il recommande de mettre en place un canal de communication ouvert.
- M. Hébert considère qu'il serait préférable qu'Agnico Eagle rencontre plusieurs intervenants de la Ville pour discuter des scénarios de route, dont lui-même, M. Éric St-Germain (coordonnateur permis et inspection), M. Dany Burbridge (directeur des infrastructures urbaines), M. Daniel Turcotte (directeur de la division Travaux publics) et M. Michel Lavoie (assistant surintendant de la mine Goldex).
- M. Hébert suggère que Jonathan Leclerc, qui œuvre au sein de l'organisme Action boréale Abitibi-Témiscamingue, soit ajouté à la liste des parties prenantes.

CONNAISSANCE DU MILIEU

- On compte un certain nombre de résidences permanentes autour des lacs Bayeul et Ben. Toutefois, les services aux citoyens y sont plus restreints (la collecte des matières résiduelles et du recyclage ne se fait pas aux portes, le chemin du lac Sabourin n'est pas asphalté mais il est déneigé en hiver).
- Selon M. Hébert, les chalets du lac Sabourin sont occupés exclusivement à l'été.
- Il n'y a pas de transport scolaire à partir des lacs Ben et Bayeul. Selon M. Hébert, les parents doivent reconduire leurs enfants au carrefour du chemin du lac Sabourin et de la route 117. Il recommande de vérifier auprès de la Commission scolaire.
- Questionné sur le type d'utilisateurs qui se retrouvent dans le secteur du gisement Akasaba, M. Hébert a évoqué les utilisateurs de motoquad et de motoneige du secteur. Il a expliqué que les utilisateurs de motoquad souhaiteraient obtenir des ponts dans le secteur (particulièrement à la décharge d'une rivière dans le lac Sabourin). Certains ponts qu'ils utilisaient ont été retirés parce qu'ils ne respectaient pas les normes prévues par le règlement du ministère des Transports (il est possible de contacter M. Luc Auger du ministère des Ressources naturelles et de la Forêt à ce sujet au 819 354-4611 poste 328). M. Hébert précise que les motoneigistes ne sont pas concernés par cette situation parce qu'ils n'ont pas besoin de pont pour traverser les cours d'eau qui gèlent en hiver.